

BACCALAUREAT GENERAL

SESSION 2017

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

SERIE ES

Obligatoire

DUREE DE L'EPREUVE : 4 heures - COEFFICIENT : 7

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Dès que ce sujet vous sera remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation, s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte trois documents.

Le salaire se détermine-t-il seulement sur le marché du travail ?

DOCUMENT 1

Salaire médian en fonction du diplôme et de la spécialité

Diplôme et spécialité de formation		Salaire médian (euros 2009)
BTS, DUT et équivalent	Procédés, qualité, informatique industrielle	1640
	Agriculture, pêche, forêt, espaces verts	1350
	Accueil, hôtellerie, tourisme	1390
Licence, licence professionnelle	Sciences exactes et naturelles	1640
	Droit, économie et sciences humaines	1440
	Lettres, langues et arts	1440
Masters 1 et 2, maîtrise, DEA, DESS	Physique, mathématique	2000
	Droit, sciences politiques	1940
	Arts	1360
	Informatique, réseaux	2300
	Services aux personnes	1690
Diplôme d'école d'ingénieurs	Généraliste	2510
	Mécanique, électricité, électronique	2470
	Informatique, réseaux	2510
Diplôme d'école de commerce et de gestion		2570
Doctorat	Sciences exactes et naturelles	2330
	Droit, économie, lettres et sciences humaines	2100
	Santé	2570
Ensemble diplômés de l'enseignement supérieur		1650
Ensemble toutes formations confondues		1380

Champ : actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 10 ans ou moins, France métropolitaine.

Source : d'après INSEE, 2010.

DOCUMENT 2

Montant du SMIC en France en euros

	SMIC horaire brut	SMIC mensuel brut pour 151,67 heures de travail	Date de parution au Journal Officiel
2013	9,43	1 430,22	21/12/2012
2014	9,53	1 445,38	19/12/2013
2015	9,61	1 457,52	22/12/2014
2016	9,67	1 466,62	18/12/2015

Source : INSEE, 2016.

DOCUMENT 3

Convention collective nationale des cadres des travaux publics du 20 novembre 2015

Titre Ier - Dispositions générales

Article 1.1 - Champ d'application territorial

La présente convention collective régit en France [...] les relations de travail entre :

- d'une part les employeurs [...]
- d'autre part, les cadres qu'ils emploient à une activité de travaux publics, sur le territoire de la France métropolitaine.

Elle engage toutes les organisations syndicales d'employeurs et de salariés adhérentes aux instances nationales l'ayant signée ou qui ultérieurement y adhèreraient, ainsi que tous leurs adhérents exerçant leur activité sur le territoire métropolitain. [...]

Article 4

Barèmes des minima [salariaux] des cadres

Article 4.1

Les barèmes des minima des cadres sont fixés après négociation une fois par an à l'échelon national.

Article 4.2

À compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle classification, soit le 1^{er} janvier 2003, la valeur des minima de cadres est exprimée par un barème annuel.

Source : www.legifrance.gouv.fr

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Vous présenterez deux exemples de mesures permettant de lutter contre les discriminations. (3 points)

2. A l'aide d'au moins deux exemples de votre choix vous mettrez en évidence des formes de solidarité mécanique au sein des sociétés contemporaines. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document, puis vous mettrez en évidence les évolutions concernant les dépenses de santé, en France, entre 2006 et 2014.

Dépenses courantes de santé en France

	Valeur (en milliards d'euros)		Taux d'évolution 2006-2014 en moyenne annuelle (en %)	Taux d'évolution 2013-2014 (en %)
	2006	2014		
1- Consommation de soins et de biens médicaux	153,7	190,6	2,4	2,5
2- Soins de longue durée	12,9	19,7	5,0	2,5
➤ Services de soins infirmiers à domicile	1,0	1,6	5,3	1,7
➤ Soins aux personnes âgées en établissement	5,0	8,8	7,0	2,4
➤ Soins aux personnes handicapées en établissement	6,9	9,3	3,4	2,7
3- Indemnités journalières	10,7	13,3	2,2	4,1
4- Autres dépenses en faveur des malades	0,3	0,6	9,3	1,7
5- Prévention institutionnelle	5,2	5,8	1,3	-0,5
6- Dépenses en faveur du système de soins	10,4	11,9	2,0	-2,5
➤ Subventions au système de soins nettes de remises conventionnelles*	2,1	2,4	2,6	-6,9
➤ Recherche médicale et pharmaceutique	7,0	7,5	1,0	-1,9
➤ Formation médicale	1,3	2,0	5,2	1,2
7- Coût de gestion de la santé	11,9	14,9	2,8	1,0
Dépense courante de santé (1+2+3+4+5+6+7)	205,2	256,9	2,6	2,2

* Les subventions au système de soins, nettes de remises conventionnelles, comprennent principalement les cotisations sociales des professionnels de santé, les dotations versées par l'Assurance maladie pour l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins. De ces subventions sont déduites les remises conventionnelles, versées par les laboratoires pharmaceutiques et les producteurs de dispositifs médicaux aux caisses de Sécurité sociale.

Source : *Comptes de la santé*, DREES, 2015.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'Union Économique et Monétaire (UEM) cherche à renforcer l'interdépendance des politiques conjoncturelles de ses États membres.

DOCUMENT 1

Depuis le 1er janvier 2015, 19 États ont adopté la monnaie unique et font donc partie de la zone euro. Le dernier pays à rejoindre la zone euro a été la Lituanie. Afin de garantir la stabilité macroéconomique de l'UEM, les États membres ont défini en 1997 un Pacte de stabilité et de croissance (PSC), qui constitue un engagement politique sur le contrôle des déficits publics. Accompagné de plusieurs directives, ce texte permet d'éviter les déficits budgétaires excessifs des États membres et de renforcer la convergence des politiques économiques. À l'origine, ce dernier impose aux États de maintenir leur déficit public en dessous de 3% du PIB et leur dette publique inférieure à 60% du PIB, sauf circonstances exceptionnelles. Or la crise économique, qui a fait bondir la dette et le déficit publics des États membres, a profondément modifié la situation.

Source : www.touteleurope.eu

DOCUMENT 2

Taux de variation annuel des prix entre 2013 et 2015, par pays et dans la zone Euro (en %)

	2013	2014	2015
France	0,9	0,5	0,0
Allemagne	1,5	0,9	0,2
Italie	1,2	0,3	0,0
Luxembourg	1,7	0,6	0,5
Pays-Bas	2,5	1,0	0,6
Portugal	0,3	-0,3	0,5
Zone Euro	1,4	0,4	0,0

Source : Banque de France, 2016.

DOCUMENT 3

L'Union européenne a mis en place un cycle annuel de coordination des politiques économiques, appelé « semestre européen ». Chaque année, la Commission européenne analyse en détail les plans de réformes budgétaires, macro-économiques et structurelles des États membres de l'UE, auxquels elle adresse des recommandations par pays pour les 12 à 18 mois suivants. Ces recommandations contribuent également à réaliser les objectifs à long terme de la stratégie de l'UE en faveur de l'emploi et de la croissance -la stratégie Europe 2020- dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés dans le cadre du semestre européen.

En octobre 2015, la Commission a décidé de continuer à simplifier le semestre européen. Il s'agit notamment d'intégrer davantage les considérations nationales et celles de la zone euro, d'accorder une plus grande importance aux résultats en matière d'emploi et dans le domaine social, d'améliorer le dialogue démocratique, d'encourager la convergence.

Source : www.europa.eu